



Réinfo Santé Suisse International
1800 Vevey
www.reinfosante.ch

Monsieur le Conseiller fédéral
Alain Berset
Palais Fédéral Ouest
3003 Berne

Vevey, le 15 septembre 2022

Lettre ouverte concernant le nouveau traité pandémique international de l'OMS

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous, médecins, soignants, professionnels de la santé, citoyens, déclarons notre désaccord face au nouveau traité pandémique international proposé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui n'est autre qu'une mainmise sur les gouvernements et la population.

Cet accord mondial sur les futures pandémies octroierait à l'OMS des pouvoirs lui permettant de se substituer aux pouvoirs exécutifs des états membres, ceux-ci devenant de simples organes d'exécution.

Ce traité inutile constitue une menace pour la souveraineté des pays et les droits humains fondamentaux.

Il convient de relever que le Règlement Sanitaire International (RSI) fortement imprégné du respect des droits humains, adopté en 2005 par 196 pays, dont la Suisse, et entré en force en 2007 a justement pour objectif de répondre aux urgences pandémiques. Cependant ce dernier n'a pas été appliqué durant la crise Covid, tout comme le plan pandémique établi par la Confédération Helvétique.

La définition d'une pandémie, selon l'OMS, a évolué ces dernières années, ainsi, jusqu'en 2009, elle était définie comme un événement caractérisé par une évolution grave de la maladie et une mortalité extrême. C'était donc la morbidité et la létalité qui conditionnaient une pandémie.

« Une pandémie survient lorsqu'un nouveau virus apparaît pour lequel la population humaine n'a aucune immunité, résultant aussi en de nombreuses épidémies simultanées dans le monde, avec d'énormes nombres de décès et de malades. »

En mai 2009, la définition a été révisée de manière à ne plus dépendre de la gravité de la maladie ni de la mortalité, mais uniquement d'une propagation mondiale de « cas de la maladie ». La dernière définition suppose des vagues récurrentes et différentes phases. Ainsi, chaque vague annuelle de grippe peut être déclarée « pandémie ».

Avec ce traité l'OMS pourrait alors déclarer opportunément des pandémies, (déclaration qui active de surcroît, les contrats avec les fabricants de vaccins), imposer des mesures déshumanisantes telles que des confinements, des traitements coûteux, dangereux et/ou inefficaces, des programmes de vaccination obligatoire, des régimes de test, imposer des interventions médicales, dicter toutes les pratiques de santé publique contre la volonté de la population et ce, même contre l'avis des gouvernements, qui par la validation du traité en ont accepté la valeur contraignante.

Force est de constater que l'OMS ne doit pas être autorisée à contrôler l'agenda mondial de la santé, ni à imposer des mesures allant à l'encontre des droits fondamentaux, tels que les confinements qu'elle a recommandés durant le chapitre Covid-19, la suppression des traitements préventifs/précoces et l'encouragement à l'utilisation de produits expérimentaux en population large, ainsi que toutes les autres mesures qui ne se sont avérées ni sûres ni efficaces.

Les activités de l'OMS ne sont malheureusement pas effectuées en toute transparence et ceci est aggravé par l'existence des « comités d'urgence » secrets d'experts.

Pour rappel, l'OMS présente des conflits d'intérêts importants. Bien que bénéficiant de financements publics des états membres (impôts de la population...), elle reçoit également des fonds substantiels d'intérêts privés qui utilisent leurs contributions pour influencer et tirer profit des décisions et des mandats de l'OMS.

Ce nouveau traité pandémique menace gravement la souveraineté des États membres et les droits humains fondamentaux, c'est pourquoi nous, médecins, soignants, professionnels de la santé, citoyens, nous opposons avec force à la mise en œuvre d'un tel accord mondial.

Nous aimerions être informés de votre prise de position en ce qui concerne la Suisse. Un silence assourdissant règne autour de ce sujet, alors que 14'278 citoyens suisses sont cosignataires de cette présente lettre.

Nous vous remercions de votre collaboration et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, nos meilleures salutations.



Pour l'ONG, Delphine Héritier de Barros
Présidente de Réinfo Santé Suisse International
info@reinfosante.ch

Références:

- <https://www.hhrjournal.org/2020/04/applying-siracusa-a-call-for-a-general-comment-on-public-health-emergencies/>
- <https://worldcouncilforhealth.org/news/2022/03/pandemic-treaty/45591/>
- **L'Assemblée mondiale de la Santé convient d'entamer un processus visant à élaborer un accord mondial historique sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies** : <https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-world-health-assembly-agrees-to-launch-process-to-develop-historic-global-agreement-on-pandemic-prevention-preparedness-and-response>
- **Forbes: Why the WHO Faked a Pandemic – 05.02.2010**: <https://web.archive.org/web/20201011163656/https://www.forbes.com/2010/02/05/world-health-organization-swine-flu-pandemic-opinions-contributors-michael-fumento.html#4c05b9e348e8>
- **British Medical Journal : WHO and the pandemic flu “conspiracies” – 04.06.2010** <https://www.bmj.com/content/340/bmj.c2912>
- **British Medical Journal : WHO processes on dealing with a pandemic need to be overhauled and made more transparent – 31.05.2011** <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/21628376/>
- **British Medical Journal : Conflicts of interest and pandemic flu WHO must act now to restore its credibility, and Europe should legislate – 03.06.2010** <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/20525680/>
- **Conseil européen – Vers un traité international sur les pandémies** <https://www.consilium.europa.eu/fr/infographics/towards-an-international-treaty-on-pandemics/>



Réinfo Santé Suisse International
1800 Vevey
www.reinfosante.ch

Anne Lévy-Goldblum
Office fédéral de la Santé publique
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne

Vevey, le 15 septembre 2022

Lettre ouverte concernant le nouveau traité pandémique international de l'OMS

Madame Lévy-Goldblum,

Nous, médecins, soignants, professionnels de la santé, citoyens, déclarons notre désaccord face au nouveau traité pandémique international proposé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui n'est autre qu'une mainmise sur les gouvernements et la population.

Cet accord mondial sur les futures pandémies octroierait à l'OMS des pouvoirs lui permettant de se substituer aux pouvoirs exécutifs des états membres, ceux-ci devenant de simples organes d'exécution.

Ce traité inutile constitue une menace pour la souveraineté des pays et les droits humains fondamentaux.

Il convient de relever que le Règlement Sanitaire International (RSI) fortement imprégné du respect des droits humains, adopté en 2005 par 196 pays, dont la Suisse, et entré en force en 2007 a justement pour objectif de répondre aux urgences pandémiques. Cependant ce dernier n'a pas été appliqué durant la crise Covid, tout comme le plan pandémique établi par la Confédération Helvétique.

La définition d'une pandémie, selon l'OMS, a évolué ces dernières années, ainsi, jusqu'en 2009, elle était définie comme un événement caractérisé par une évolution grave de la maladie et une mortalité extrême. C'était donc la morbidité et la létalité qui conditionnaient une pandémie.

« Une pandémie survient lorsqu'un nouveau virus apparaît pour lequel la population humaine n'a aucune immunité, résultant aussi en de nombreuses épidémies simultanées dans le monde, avec d'énormes nombres de décès et de malades. »

En mai 2009, la définition a été révisée de manière à ne plus dépendre de la gravité de la maladie ni de la mortalité, mais uniquement d'une propagation mondiale de « cas de la maladie ». La dernière définition suppose des vagues récurrentes et différentes phases. Ainsi, chaque vague annuelle de grippe peut être déclarée « pandémie ».

Avec ce traité l'OMS pourrait alors déclarer opportunément des pandémies, (déclaration qui active de surcroît, les contrats avec les fabricants de vaccins), imposer des mesures déshumanisantes telles que des confinements, des traitements coûteux, dangereux et/ou inefficaces, des programmes de vaccination obligatoire, des régimes de test, imposer des interventions médicales, dicter toutes les pratiques de santé publique contre la volonté de la population et ce, même contre l'avis des gouvernements, qui par la validation du traité en ont accepté la valeur contraignante.

Force est de constater que l'OMS ne doit pas être autorisée à contrôler l'agenda mondial de la santé, ni à imposer des mesures allant à l'encontre des droits fondamentaux, tels que les confinements qu'elle a recommandés durant le chapitre Covid-19, la suppression des traitements préventifs/précoces et l'encouragement à l'utilisation de produits expérimentaux en population large, ainsi que toutes les autres mesures qui ne se sont avérées ni sûres ni efficaces.

Les activités de l'OMS ne sont malheureusement pas effectuées en toute transparence et ceci est aggravé par l'existence des « comités d'urgence » secrets d'experts.

Pour rappel, l'OMS présente des conflits d'intérêts importants. Bien que bénéficiant de financements publics des états membres (impôts de la population...), elle reçoit également des fonds substantiels d'intérêts privés qui utilisent leurs contributions pour influencer et tirer profit des décisions et des mandats de l'OMS.

Ce nouveau traité pandémique menace gravement la souveraineté des États membres et les droits humains fondamentaux, c'est pourquoi nous, médecins, soignants, professionnels de la santé, citoyens, nous opposons avec force à la mise en œuvre d'un tel accord mondial.

Nous aimerions être informés de votre prise de position en ce qui concerne la Suisse. Un silence assourdissant règne autour de ce sujet, alors que 14'278 citoyens suisses sont cosignataires de cette présente lettre.

Nous vous remercions de votre collaboration et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.



Pour l'ONG, Delphine Héritier de Barros
Présidente de Réinfo Santé Suisse International
info@reinfosante.ch

Références:

- <https://www.hhrjournal.org/2020/04/applying-siracusa-a-call-for-a-general-comment-on-public-health-emergencies/>
- <https://worldcouncilforhealth.org/news/2022/03/pandemic-treaty/45591/>
- **L'Assemblée mondiale de la Santé convient d'entamer un processus visant à élaborer un accord mondial historique sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies** : <https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-world-health-assembly-agrees-to-launch-process-to-develop-historic-global-agreement-on-pandemic-prevention-preparedness-and-response>
- **Forbes: Why the WHO Faked a Pandemic – 05.02.2010**: <https://web.archive.org/web/20201011163656/https://www.forbes.com/2010/02/05/world-health-organization-swine-flu-pandemic-opinions-contributors-michael-fumento.html#4c05b9e348e8>
- **British Medical Journal : WHO and the pandemic flu “conspiracies” – 04.06.2010** <https://www.bmj.com/content/340/bmj.c2912>
- **British Medical Journal : WHO processes on dealing with a pandemic need to be overhauled and made more transparent – 31.05.2011** <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/21628376/>
- **British Medical Journal : Conflicts of interest and pandemic flu WHO must act now to restore its credibility, and Europe should legislate – 03.06.2010** <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/20525680/>
- **Conseil européen – Vers un traité international sur les pandémies** <https://www.consilium.europa.eu/fr/infographics/towards-an-international-treaty-on-pandemics/>



Réinfo Santé Suisse International
1800 Vevey
www.reinfosante.ch

Nora Kronig Romero
Division Affaires internationales
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne

Vevey, le 15 septembre 2022

Lettre ouverte concernant le nouveau traité pandémique international de l'OMS

Madame Kronig Romero,

Nous, médecins, soignants, professionnels de la santé, citoyens, déclarons notre désaccord face au nouveau traité pandémique international proposé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui n'est autre qu'une mainmise sur les gouvernements et la population.

Cet accord mondial sur les futures pandémies octroierait à l'OMS des pouvoirs lui permettant de se substituer aux pouvoirs exécutifs des états membres, ceux-ci devenant de simples organes d'exécution.

Ce traité inutile constitue une menace pour la souveraineté des pays et les droits humains fondamentaux.

Il convient de relever que le Règlement Sanitaire International (RSI) fortement imprégné du respect des droits humains, adopté en 2005 par 196 pays, dont la Suisse, et entré en force en 2007 a justement pour objectif de répondre aux urgences pandémiques. Cependant ce dernier n'a pas été appliqué durant la crise Covid, tout comme le plan pandémique établi par la Confédération Helvétique.

La définition d'une pandémie, selon l'OMS, a évolué ces dernières années, ainsi, jusqu'en 2009, elle était définie comme un événement caractérisé par une évolution grave de la maladie et une mortalité extrême. C'était donc la morbidité et la létalité qui conditionnaient une pandémie.

« Une pandémie survient lorsqu'un nouveau virus apparaît pour lequel la population humaine n'a aucune immunité, résultant aussi en de nombreuses épidémies simultanées dans le monde, avec d'énormes nombres de décès et de malades. »

En mai 2009, la définition a été révisée de manière à ne plus dépendre de la gravité de la maladie ni de la mortalité, mais uniquement d'une propagation mondiale de « cas de la maladie ». La dernière définition suppose des vagues récurrentes et différentes phases. Ainsi, chaque vague annuelle de grippe peut être déclarée « pandémie ».

Avec ce traité l'OMS pourrait alors déclarer opportunément des pandémies, (déclaration qui active de surcroît, les contrats avec les fabricants de vaccins), imposer des mesures déshumanisantes telles que des confinements, des traitements coûteux, dangereux et/ou inefficaces, des programmes de vaccination obligatoire, des régimes de test, imposer des interventions médicales, dicter toutes les pratiques de santé publique contre la volonté de la population et ce, même contre l'avis des gouvernements, qui par la validation du traité en ont accepté la valeur contraignante.

Force est de constater que l'OMS ne doit pas être autorisée à contrôler l'agenda mondial de la santé, ni à imposer des mesures allant à l'encontre des droits fondamentaux, tels que les confinements qu'elle a recommandés durant le chapitre Covid-19, la suppression des traitements préventifs/précoces et l'encouragement à l'utilisation de produits expérimentaux en population large, ainsi que toutes les autres mesures qui ne se sont avérées ni sûres ni efficaces.

Les activités de l'OMS ne sont malheureusement pas effectuées en toute transparence et ceci est aggravé par l'existence des « comités d'urgence » secrets d'experts.

Pour rappel, l'OMS présente des conflits d'intérêts importants. Bien que bénéficiant de financements publics des états membres (impôts de la population...), elle reçoit également des fonds substantiels d'intérêts privés qui utilisent leurs contributions pour influencer et tirer profit des décisions et des mandats de l'OMS.

Ce nouveau traité pandémique menace gravement la souveraineté des États membres et les droits humains fondamentaux, c'est pourquoi nous, médecins, soignants, professionnels de la santé, citoyens, nous opposons avec force à la mise en œuvre d'un tel accord mondial.

Nous aimerions être informés de votre prise de position en ce qui concerne la Suisse. Un silence assourdissant règne autour de ce sujet, alors que 14'278 citoyens suisses sont cosignataires de cette présente lettre.

Nous vous remercions de votre collaboration et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.



Pour l'ONG, Delphine Héritier de Barros
Présidente de Réinfo Santé Suisse International
info@reinfosante.ch

Références:

- <https://www.hhrjournal.org/2020/04/applying-siracusa-a-call-for-a-general-comment-on-public-health-emergencies/>
- <https://worldcouncilforhealth.org/news/2022/03/pandemic-treaty/45591/>
- **L'Assemblée mondiale de la Santé convient d'entamer un processus visant à élaborer un accord mondial historique sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies** : <https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-world-health-assembly-agrees-to-launch-process-to-develop-historic-global-agreement-on-pandemic-prevention-preparedness-and-response>
- **Forbes: Why the WHO Faked a Pandemic – 05.02.2010**: <https://web.archive.org/web/20201011163656/https://www.forbes.com/2010/02/05/world-health-organization-swine-flu-pandemic-opinions-contributors-michael-fumento.html#4c05b9e348e8>
- **British Medical Journal : WHO and the pandemic flu “conspiracies” – 04.06.2010** <https://www.bmj.com/content/340/bmj.c2912>
- **British Medical Journal : WHO processes on dealing with a pandemic need to be overhauled and made more transparent – 31.05.2011** <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/21628376/>
- **British Medical Journal : Conflicts of interest and pandemic flu WHO must act now to restore its credibility, and Europe should legislate – 03.06.2010** <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/20525680/>
- **Conseil européen – Vers un traité international sur les pandémies** <https://www.consilium.europa.eu/fr/infographics/towards-an-international-treaty-on-pandemics/>